



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 1^{er} mars 2018, auditoire 415, Amphimax, Dorigny

- Présidence :** Mme Céline Rozenblat
- Secrétariat :** M. Lucien Genoud
- Direction :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice
M. François Bussy, Vice-recteur
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
M. Benoît Frund, Vice-recteur
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** M. Alain Boillat, Lettres
- Excusé·e·s :** Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice
- M. David Hamidovic, FTSR
M. Laurent Moreillon, FDCA
M. Jean-Philippe Bonardi, HEC
M. René Véron, FGSE
M. Jean-Daniel Tissot, FBM
M. Jean-Philippe Leresche, SSP

Membres présent·e·s :

Mme Léonore Vuissoz, Mme Bettina Kahil, Mme Stéphanie Monod, M. Adrien Vincart, M. François Rosset, Mme Audrey Loetscher, M. Samuel Goy, M. Lucas Perdrisat, Mme Christine Mohr, M. Marc Dupuis, Mme Enrica Ferrini Tinguely, M. Sébastien Bujard, M. Thierry Mathieu, M. John Antonakis, M. Rafael Lalive, M. Alain Schatt, M. Bastien Wanner, M. Emmanuel Fernandes, Mme Lisa Faessler, M. Fidel Petros, Mme Céline Rozenblat, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Pirot, M. Valentin Longchamp, M. Niklaus Schaefer, M. Lazare Benaroyo, Mme Angela Ciuffi, M. Florian Tagini, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, M. Lucien Genoud, M. Adrien Waeber, Mme Sarah Augsburgger, M. Daniel Rod

Excusé·e·s :

M. Olivier Bauer, M. Matthieu Pellet, M. Franco Taroni, M. Vincent Mabillard, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, Mme Daniela Jopp, Mme Farinaz Fassa Recrosio, M. Rémy Freymond, M. Olivier Staub, M. Piergiorgio Tozzi

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs



- Adoption de l'ordre du jour
- 3. Communication de la Direction
- 4. Communication du Bureau
- 5. Election complémentaire (Professeur·e) à la Commission législative
- 6. Communications des Commissions
 - 6.1. Commission Finances et gestion
 - 6.2. Commission d'examen du Plan d'intentions
 - 6.3. Commission législative
- 7. Propositions
 - 7.1. Acte normatif «Description des procédures dans le RI»
 - 7.2. Postulat Relève
 - 7.3. Interpellation «coordination et prise en charge des victimes de harcèlement»
 - 7.4. Postulat «Régimes alimentaires spécifiques»
 - 7.5. Postulat «Quasi-Monopole Da Nino»
- 8. Divers et interpellations

1. **Accueil et bienvenue**

La présidente remercie la présence des membres du conseil.

2. **Formalités**

- Désignation des scrutateurs
Les scrutateurs sont Mme Enrica Ferrini Tinguely et M. Fidel Petros.
- Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. **Communications de la Direction**

Réponse au postulat du 23 novembre : formation continue statut étudiant maintenu

Monsieur le Vice-recteur Bussy présente sa réponse très complète. L'étude de faisabilité de ce postulat va être faite immédiatement. M. Dupuis remercie la Direction d'avoir pris en compte si rapidement cette problématique et avec autant d'attention.

La réponse complète se trouve en annexe I de ce procès-verbal.

Réponse au postulat du 23 novembre : obsolescence programmée

M. Frund remercie pour ce postulat, mais trouve que la mise en place d'un règlement interne n'est pas en adéquation avec la politique actuelle de l'Université de Lausanne et rappelle qu'elle possède déjà une politique de durabilité active.

La réponse complète se trouve en annexe II de ce procès-verbal.

M. Rod : remercie M. Frund d'avoir abordé le sujet, il est déçu du refus de l'Université de mettre en place un règlement interne. Il mentionne l'achat de meubles effectués en Suède, et se demandait s'il n'existait pas une variante régionale plus écologique. Il espère un signe clair d'un règlement interne et que

cela représente une vision d'avenir en adéquation avec les préceptes de l'Université. Madame Kahil informe que l'Université est de toute façon liée par la loi vaudoise sur les marchés publics qui repose sur les principes du développement durable.

4. Communications du Bureau

Le Bureau a une communication pour une demande d'avis de droit du 17 novembre 2016. Cette demande a été faite par un groupe de membres de l'Université pour clarifier les attributions et compétences du Conseil de l'Université. Elle est restée en suspens, avec un historique complexe. Une première demande faite au service juridique de l'Etat de Vaud a été refusée, ce dernier répondant que c'était un problème interne à l'Université.

Suite à une demande de M. Schiffmann de septembre 2017, la Rectrice a répondu que les compétences du Conseil de l'Université se trouvaient dans les deux articles suivants :

Art. 29 LUL : possède les attributions du Conseil de l'Université, qui est l'autorité délibérative de l'Université. Permet de voir les compétences du conseil;

Art. 2 RLUL : stipule ce qui est traité dans le règlement interne, avec une liste exhaustive;

et refusait la demande d'un avis de droit externe, car ces articles étaient assez clairs.

La présidente a trouvé aussi l'article 10 de la LUL traitant cette problématique.

Ces trois articles peuvent se trouver en annexe III.

M. Pasquier a envoyé, fin janvier, en complément l'exposé des motifs et projet de loi (EMPL) sur l'Université de Lausanne, mise à disposition sur le site du Conseil. Un communiqué commun avec les demandeurs de cet avis de droit a été produit pour cette demande, annexe IV.

Suite à ce complément d'information, les demandeurs de l'avis de droit abandonnent cette demande.

La conclusion est qu'il manque des informations aux différents membres du Conseil. Entre les séances du Conseil, une communication par mails de nouvelles transmissions ou de nouveaux projets éviterait la redondance. Une information plus forte sur ce qui se passe dans les différentes commissions.

Mme la Rectrice soutient cette idée et veut en parler au sein des commissions pour savoir comment le faire. M. le Vice-recteur Frund rappelle que les procès-verbaux des commissions sont publics. Il rappelle aussi que les commissions sont consultatives et ne prennent pas de décisions : elles apportent des éclairages à la direction. M. le Secrétaire général de Perrot soutient que chaque commission possède sa manière de fonctionner qui rend le suivi complexe.

Mme Mohr propose de mentionner la préparation des postulats pour savoir s'il existe déjà des choses préparées par la direction pour limiter la charge.

Mme Amiguet demande comment les membres des commissions sont-ils choisis ? Elle n'a jamais été contactée pour participer à une commission. Il existe une déconnection entre commission et communauté de l'Université.

Mme la Rectrice répond que chaque commission a son propre règlement avec des procédures propres. Ces commissions sont désignées par la direction et dissoutes à chaque fin de mandat de direction. Elle propose l'idée de faire une liste des commissions et de leurs rôles et de les mettre en accès sur un site. M. Frund soulève qu'il n'a jamais reçu de question sur les postulats pour savoir s'il existait déjà une réflexion et que ces demandes sont toujours bienvenues.

5. Election complémentaire (Professeur-e) à la Commission législative

L'unique candidature reçue est celle du professeur Rafael Lalive (HEC). Il est élu par acclamation.

6. Communications des Commissions

6.1 Commission Finances et gestion

M. Schatt, président de la Commission des finances et gestion prend la parole :

La Commission s'est réunie le 19 décembre 2017. Ils ont évoqué la gestion des risques de l'Université, avec MM. Pasquier et Wyss, pour savoir s'ils étaient identifiés, ce qui est le cas.

M. Dupuis demande s'il serait il possible que le conseil ait accès au document sur les risques qu'encourt l'Université de Lausanne, évoqué dans leur procès-verbal.

M. Pasquier répond que l'analyse des risques n'est pas de la compétence du Conseil, raison pour laquelle ce document ne sera pas transmis.

La Présidente demande si le postulat sur les risques physiques, fait lors de la première séance de septembre, fait partie de cette rencontre.

M. Frund va donner une réponse sur ce postulat lors de la prochaine séance.

6.2. Commission d'examen du Plan d'Intentions

M. Rosset président de la commission d'examen du plan d'intentions prend la parole :

Lors des séances du printemps de l'année passée, le Conseil a préavisé le plan d'intentions de l'Université. Une commission a été créée pour discuter du projet de plan d'intention avec la direction et un rapport a été présenté, avec l'acceptation du Conseil. Dans les discussions il a été relevé l'absence de prise en considération des principes de gouvernance, en particulier liés aux ressources humaines. La raison était que la table des matières est établie par des autorités politiques, avec l'absence d'un chapitre traitant cette problématique. Suite aux discussions avec la direction elle a proposé d'établir un chapitre supplémentaire, qui ne sera pas soumis à la tutelle politique, mais avec une mise en consultation au sein de la communauté. Ce chapitre a été réalisé et mise en consultation auprès de la commission d'examen du plan d'intention.

Le 8 février, M. le Vice-recteur Pasquier a envoyé un projet de texte concernant la gouvernance de l'Université et les questions de ressources humaines. La commission s'est réunie le 21 février et a pris date d'un rendez-

vous soit le 14 soit le 19 mars avec la direction. On peut imaginer que soit le 19 avril ou le 17 mai la commission présentera un rapport.

M. Dupuis demande s'il serait possible d'obtenir l'ensemble des versions sur lesquelles ils travaillent pour constater leurs avancées. Cela rendrait honneur à leur travail.

M. Rosset craint que cela ne soit difficile. Cela doit être décidé entre la direction et la commission. Madame Hernandez précise que oui, mais que le timing n'est pas adéquat. Monsieur Dupuis répond que c'est égal de recevoir la version d'origine plus tard, du moment qu'il est possible de voir l'évolution du document lorsque la version finale sera présentée.

6.3. Commission législative

M. Schäfer, président de la commission législative prend la parole.

Un premier rapport de réflexion a déjà été écrit, suite aux demandes du Conseil, pour être envoyé au service juridique, la commission attend la réponse. Une réponse sur le fond est possible pour le 19 avril.

7. Propositions

7.1. Acte normatif «Description des procédures dans le RI»

M. Goy, signataire du projet d'acte, prend la parole : La semaine dernière le conseil s'est attardé sur des problèmes de forme, procédures et c'est de tels problèmes que le postulat souhaite résoudre. Il trouve que c'est injuste de reprocher aux signataires la façon dont l'objet a été amené, car rien à part les expériences personnelles ne permet de savoir quelle procédure doit être effectuée. Un vote de ce postulat assure de garder l'esprit du projet.

Mme Ferrini Tinguely souhaite que la procédure soit clarifiée. M. Schäfer informe que ces réflexions sont déjà en discussion dans la commission législative et propose d'attendre leur rapport avant de faire un vote sur ce postulat. M. Goy soutient que ce postulat a comme sujet la mise en place de règles internes et d'éviter des débats trop techniques. Il tient à ce que l'esprit de la proposition soit respecté. M. Schäfer pense qu'il est mieux de d'abord finir le travail en cours et voir si cela convient aux signataires. M. Fernandes propose que lors de la prochaine séance du 19 avril, si les initiants ne sont pas satisfaits par le rapport fait alors on pourra réactiver cette discussion.

Cette proposition est acceptée par les initiants.

7.2. Postulat Relève

M. Dupuis présente le projet, annexe V.

M. le Vice-recteur Bussy lit la réponse que Mme la Vice-rectrice Deborah Philippe a préparée (annexe point VI). La Direction annonce que ce postulat est déjà en train d'être traité. Mme la Vice-rectrice Philippe recommande de ne pas rentrer en matière.

M. Boillat, Doyen de la Faculté des Lettres prend la parole pour expliquer la situation dans sa faculté : en Faculté des Lettres la commission de planification académique accorde 90% de son temps à la relève. Dans 5 ans un seul poste professoral sera créé. Les assistants sont les postes majoritaires et sont ceux qui tournent, avec une augmentation de taux d'occupation. La

question «relève» est centrale, mais ne s'occupe pas que des postes des MER. Il a des questions qui touchent à la relève avec la stabilisation des MA en MER. Ce sont des objets majeurs qui vont être relancés pour la période 2021-2024. Les sections sont invitées à y réfléchir. Il pense que ce postulat n'est pas productif pour sa Faculté. Il trouve préférable que ce soit la même commission de planification académique qui traite ces questions.

M. Dupuis remercie le Doyen de la Faculté des Lettres pour sa réponse et regrette l'absence des autres doyens. Il y a un souhait partagé pour élargir les capacités des commissions plutôt que d'en créer de nouvelles. Il soutient que chaque solution est bonne à prendre. Cela n'empêche pas que le Conseil puisse se prononcer pour montrer son importance quitte à ne pas faire une commission, puisque le postulat n'est pas de nature contraignante.

M. Schatt prend la parole pour souligner que dans sa Faculté il n'y a pas de problèmes de relève et ne voit pas l'intérêt de changer un système qui fonctionne. Madame la Rectrice souligne à son tour que la présence des Doyens serait utile pour pouvoir aborder ce postulat.

M. Dupuis soutient l'idée de ne pas voter là-dessus. Il va donner une information aux différents Doyens et décanats pour qu'ils puissent faire un retour à la prochaine séance, même par écrit. Ce postulat est donc suspendu et il sera rediscuté.

7.3. Interpellation «coordination et prise en charge des victimes de harcèlement»

M. Pirot présente son interpellation, présent sur le site du conseil.

M. Pasquier prend la parole pour répondre directement à l'interpellation. Il mentionne que 3 postulats sur la même problématique ont fait l'objet d'une réponse de la direction, réponses qui ont été acceptées par le Conseil de l'Université.

En ce qui concerne les étudiants : si les étudiants subissent un acte d'harcèlement d'une personne engagée par l'UNIL alors le groupe impact entre en matière.

Dans le cas d'harcèlements entre étudiants c'est le conseil de discipline qui peut sanctionner. Mais cela doit relever d'une situation d'études et non du cadre privé. Si une dénonciation est faite à la Direction, elle informera, avec l'accord du/de la plaignant/e, l'autorité compétente et la soutiendra si nécessaire dans ses investigations.

L'accompagnement ne cesse pas dès que plainte est déposée mais la Direction ne peut pas soutenir la personne dans le cadre de l'enquête du groupe IMPACT. Si la situation est complexe, la Direction informe toujours les personnes concernées du processus et reste à disposition. Elle prend si nécessaire des mesures comme par exemple séparer les protagonistes dans leur environnement de travail. Elle invite aussi ces personnes à prendre contact avec le médiateur et la médiatrice pour les conseiller dans leurs démarches.

Le médiateur et la médiatrice ne font pas que du suivi administratif mais possèdent aussi une formation de médiation.

M. Pasquier rappelle l'existence d'un service psychothérapeutique pour les étudiants; concernant les collaborateurs, ceux-ci peuvent s'adresser aux intervenants de la santé dans le cadre de notre système de santé.

Il n'existe pas de situation type d'harcèlement. Il a eu 5 situations portées à connaissance de la direction qui les a toutes dénoncées au groupe IMPACT. Les 4 premiers n'en étaient pas du point de vue juridique, malgré l'existence de problèmes (conflits entre personnes, problèmes managériaux). La dernière dénonciation est encore en cours de procédure.

En ce qui concerne les mesures, il rappelle que l'Université de Lausanne a nommé un médiateur et une médiatrice depuis plus d'une année. Il y eu des séminaires de sensibilisation pour toutes les personnes à l'UNIL. Ils permettent de poser des questions pour savoir à qui s'adresser.

La sensibilisation va se poursuivre avec une campagne de communication sur le long terme destinée à l'ensemble de la communauté universitaire.

La campagne de Genève a une forte visibilité mais ne possède pas les mêmes objectifs que celle de Lausanne.

7.4. Postulat «Régimes alimentaires spécifiques»

Ce point est à la prochaine séance, faute de temps pour le traiter.

7.5. Postulat «Quasi-Monopole Da Nino»

Ce point est à la prochaine séance, faute de temps pour le traiter.

8. Divers et interpellations

M. Dupuis propose que les objets non-traités soient mis en début de la séance prochaine, voire avant les communications de la Direction pour vraiment les traiter. Mme la Présidente Rozenblat souligne l'importance des communications de la Direction, notamment en ce qui concerne les réponses aux postulats. La proposition ne donne pas lieu à d'autres remarques.

Séance levée à 18h41

05.04.2018 / Lucien Genoud, secrétaire /sf